



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
204	2006	05	12
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

CD 717 - COMMUNITY ASSESSMENTS

Why was the policy changed?

The Institutional and Community Reintegration Divisions have consolidated and streamlined all case management policy documents. This involved re-formatting all of the SOPs into CDs, integrating all previous direction issued via Case Management Bulletins and interim policies into the current updated documents.

The changes to the documents are primarily technical in nature; however, any changes to policy have been identified below. They have resulted from recommendations following investigations, Executive Committee decisions and consultations with stakeholders, such as the Office of the Correctional Investigator.

CD 717 specifies the requirements for completing Community Assessments which were formerly contained in SOP 700-03 - "Assessments Completed by the Community".

Changes

CD 717 "Community Assessments" contains the policy direction specific to the completion of Community Assessments.

The policy regarding the completion of Preliminary Assessments and Post Sentence Community Assessments is now contained within CD 705-1 entitled "Preliminary Assessments and Post-Sentence Community Assessments".

The policy regarding the completion of Community Strategies is now contained in CD 712-1 entitled "Pre-Release Decision-Making".

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

DC 717 - ÉVALUATIONS COMMUNAUTAIRES

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La Division des opérations de réinsertion sociale en établissement et la Division des opérations de réinsertion sociale dans la collectivité ont regroupé et simplifié tous les documents de politique sur la gestion des cas. Elles ont converti toutes les IP en DC et y ont intégré les directives publiées dans les bulletins de la gestion des cas et les politiques provisoires.

Bien que les modifications apportées soient essentiellement de nature technique, celles touchant les politiques sont décrites ci-après. Elles résultent des recommandations formulées à l'issue d'enquêtes, des décisions du Comité de direction et des consultations menées auprès de partenaires comme le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

La DC 717 précise les exigences concernant la réalisation des évaluations communautaires, lesquelles étaient auparavant énoncées dans les IP 700-03, « Évaluations faites dans la collectivité ».

Changements

La DC 717, « Évaluations communautaires », contient les modalités qui s'appliquent à la réalisation des évaluations faites dans la collectivité.

La politique ayant trait à la réalisation des évaluations préliminaires et des évaluations communautaires postsentencielles fait maintenant partie de la DC 705-1, intitulée « Évaluations préliminaires et Évaluations communautaires postsentencielles ».

La politique concernant les stratégies communautaires fait maintenant partie de la DC 712-1, intitulée « Processus de décision prélibératoire ».

CONTACT :

Denis Lévesque

TEL./TÉL. :

(613) 943-9256

How was it developed?

The policy was developed as a result of a working group comprised of parole officers and senior parole officers from each region, the Women Offenders Branch, Aboriginal Initiatives Branch, OMS, NPB, Institutional and Community Reintegration Divisions. Further consultation occurred with relevant stakeholders both internal and external to CSC.

Accountability?

There are no changes in accountability. Specific accountabilities are reflected within the Commissioner's Directives.

Who will be affected by the policy?

Operational managers and parole officers are responsible to implement the procedural changes identified.

Expected cost?

No expected costs.

Other impacts?

None

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été élaborée par un groupe de travail composé d'agents de libération conditionnelle et d'agents de libération conditionnelle supérieurs provenant de chaque région, de représentants du Secteur des délinquantes, de la Direction des initiatives pour les Autochtones, du SGD, de la CNLC, ainsi que des divisions de la Réinsertion sociale en établissement et dans la collectivité. Des consultations ont également été menées auprès d'intervenants, à l'intérieur et à l'extérieur du SCC.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Il n'y a pas de changements sur le plan des responsabilités. Les responsabilités de chacun en cette matière sont énoncées dans les directives du commissaire.

Qui sera touché par la politique?

Les gestionnaires opérationnels et les agents de libération conditionnelle sont responsables de mettre en oeuvre les changements de procédure énoncés.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun coût n'est prévu.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT : Denis Lévesque

TEL./TÉL. :

(613) 943-9256